



NOTE D'INFORMATION

n° 26.27 – Juin 2026



Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Élodie Lemaire, Tess Perrin, DEPP-A1,
Émeline Jounin, Dares
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2023 73 % sont en emploi salarié en juillet 2025

- Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2023, 73 % occupent un emploi salarié deux ans plus tard, en juillet 2025, dont 5 % dans le secteur public. Ce taux d'emploi salarié est quasi stable par rapport à la génération précédente (- 0,4 point). Deux ans après la sortie d'études, un niveau de formation élevé et l'obtention de la certification préparée sont associés à une meilleure insertion professionnelle. À cet horizon, 48 % des apprentis sont en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), en légère baisse par rapport à la cohorte précédente (- 1,3 point).



73 % en emploi
salarié deux ans
après la sortie d'une
formation de niveau
CAP à BTS

- 0,4 point
par rapport au taux
d'emploi salarié
à 24 mois de
la génération
précédente

48 % en emploi
à durée indéterminée

Deux ans après leur sortie d'études en 2023, 73 % des apprentis en emploi salarié

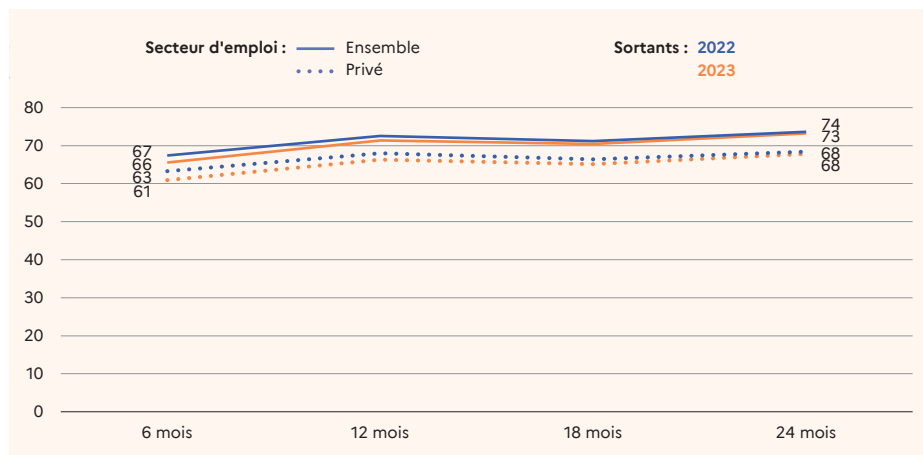
Parmi les apprentis en dernière année d'études de niveau CAP à BTS en 2022-2023 et sortis d'études en 2023, 73 % sont en emploi salarié deux ans plus tard, en juillet 2025 [↘ figure 1](#) (encadré A en ligne). L'insertion progresse dans les mois qui suivent la sortie d'études, plus rapidement au cours de la première année que pendant la seconde. L'insertion à 18 mois, légèrement en retrait, reflète principalement le caractère saisonnier de l'emploi à la sortie de certaines spécialités (hôtellerie-restauration, agriculture, etc.). Parmi les sortants en 2023, 5 % sont en emploi dans le secteur public deux ans plus

tard, soit 0,9 point de plus qu'à six mois (figure A en ligne). C'est surtout dans le secteur privé que le taux d'emploi salarié augmente (+ 6,9 points par rapport au taux d'emploi salarié à six mois).

Deux ans après leur sortie d'études en 2023, le taux d'emploi salarié varie en fonction de la certification préparée pendant l'apprentissage : 70 % après un CAP, 78 % après un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel (BP) et 77 % après un BTS [↘ figure 2](#).

L'obtention du diplôme est un marqueur d'une meilleure insertion professionnelle. En moyenne pour ces quatre certifications, le taux d'emploi à deux ans des diplômés (78 %) est supérieur à celui des non diplômés (70 %).

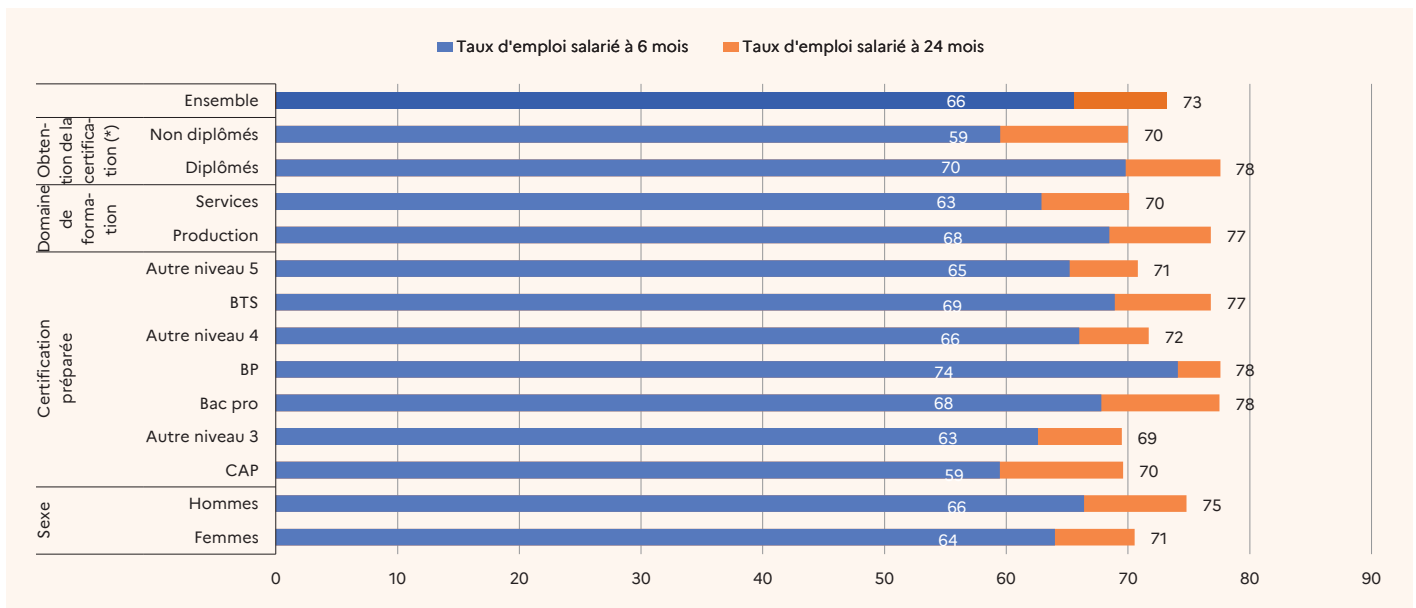
↘ 1 Taux d'emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2022 et 2023 (en %)



Lecture : 73 % des apprentis sortant d'études en 2023 sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études, dont 68 % dans l'emploi salarié privé.

Champ : France, hors Mayotte. Sortants en 2022 ou en 2023 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage.
Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

2 Taux d'emploi salarié à 6 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2023 (en %)



(*) Les taux d'emploi en fonction de l'obtention du diplôme sont calculés pour les seuls sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP) ou BTS. En outre, l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas disponible pour respectivement 12 %, 7 %, 14 % et 7 % des sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, BTS ; ils sont donc exclus de l'analyse.

Lecture : 59 % des apprentis de CAP sortant d'études en 2023 sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études et 70 % sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France, hors Mayotte. Sortants en 2023 d'une dernière année de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 26.27. DEPP

Six mois après la sortie d'études, le taux d'emploi salarié est inférieur à celui de la cohorte précédente (-1,9 point). Cependant, cet écart est quasiment résorbé deux ans après la sortie d'études (-0,4 point) dans un contexte de ralentissement de l'emploi des jeunes ([bibliographie en ligne \[1\]](#)).

Par rapport à la génération précédente, le taux d'emploi deux ans après la sortie d'études diminue légèrement après un CAP (-1,1 point) et après un BP (-1,1 point), est stable après un baccalauréat professionnel (+0,0 point) et augmente légèrement après un BTS (+1,1 point).

Un taux d'emploi supérieur pour les sortants de formations relevant de la production

Deux ans après leur sortie d'études en 2023, le taux d'emploi salarié des apprentis qui préparent une formation dans le domaine de la production s'élève à 77 % ([figure B en ligne](#)). Il est plus bas pour les apprentis issus d'une formation du domaine des services (70 %). Ces taux d'emploi sont quasi stables par rapport à la cohorte précédente (-0,2 point pour les sortants du domaine de la production comme pour ceux des services).

À cet horizon, la part des hommes en emploi salarié est plus élevée (75 %) que celle des femmes (71 %), comme pour la cohorte précédente. De plus, l'écart de taux d'insertion entre femmes et hommes à deux ans (4,3 points) est plus élevé que celui six mois après la sortie d'études (2,4 points,

[figure C en ligne](#)). Ces différences s'expliquent notamment par une présence plus importante des hommes dans les formations du domaine de la production (86 % des sortants de ces formations) et des femmes dans celles des services (58 %) ([bibliographie en ligne \[2\]](#)).

48 % des apprentis en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après leurs études

48 % des apprentis occupent un emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études en 2023 ([figure D en ligne](#)). Parmi eux, 59 % travaillent auprès d'un seul et même employeur à ces quatre dates. 40 % des sortants sont au moins une fois en emploi et une fois sans emploi à l'un de ces horizons (« parcours mixte ») et 12 % ne sont en emploi à aucune de ces dates.

Par rapport à la génération précédente, la part d'apprentis en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études diminue (-1,7 point), celle en parcours mixte augmente (+1,5 point) et celle qui n'est en emploi à aucune de ces dates reste quasi stable (+0,2 point).

Quel que soit leur niveau de diplôme, et comme pour la génération précédente, 27 % des apprentis sortants en 2023 sont salariés six mois après chez l'employeur qui encadrerait leur apprentissage ([figure E en ligne](#)). Deux ans après la sortie d'études, cette part recule à 19 %.

Un accès progressif à l'emploi à durée indéterminée

Deux ans après leur sortie d'études en 2023, 48 % sont en emploi salarié à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), en légère baisse par rapport à la génération précédente (-1,3 point, [figure F en ligne](#)). Le taux d'emploi salarié à durée indéterminée est supérieur de 9,0 points par rapport à la situation six mois après leur sortie d'études. 77 % des apprentis déjà en emploi à durée indéterminée six mois après leur sortie d'études le sont aussi deux ans après. Ceux ayant, six mois après leur formation, un autre type d'emploi salarié (CDD, intérim, etc.) sont 39 % à obtenir un emploi salarié à durée indéterminée deux ans après leur formation. Parmi les apprentis sans emploi salarié à six mois, 23 % sont en emploi à durée indéterminée à l'issue des deux ans. Deux ans après leur sortie d'études en 2023, 23 % des apprentis sont en CDD ou en missions d'intérim, en légère augmentation par rapport à la génération 2022 (+1,1 point, [figures G et H en ligne](#)).

Si l'on se restreint aux seuls apprentis en emploi salarié deux ans après leur sortie d'études en 2023, 66 % sont en emploi à durée indéterminée ([figures I à K en ligne](#)). C'est plus souvent le cas pour les apprentis formés dans le domaine de la production (70 %) que pour ceux des services (62 %). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.27, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information